

Processus d'examen et de vérification de l'effectif de 2010-2011

Pour donner suite à la note de service SB23, je vous informe qu'il est maintenant possible d'accéder à l'application en ligne concernant la confirmation de l'effectif à partir du menu principal du SIFE (<https://efis.edu.gov.on.ca>). Tous les utilisateurs actuels du SIFE auront accès à cette application. Le lien est intitulé « Système de vérification de l'effectif ».

Chaque section est indiquée dans le menu principal du système de vérification de l'effectif. Le point du menu correspondant à la section C présente les éléments détaillés des lignes de la collecte des données d'octobre et de mars. La liste de l'EQM des écoles se trouve dans le point du menu « Rapports - EQM par école ».

Le rapport « Effectif et allocation pour l'enseignement des langues » permettra aux conseils de voir le sommaire de l'effectif et de comparer les états financiers de 2009-2010 et les prévisions budgétaires révisées de 2010-2011 en ce qui concerne l'effectif. L'agente ou l'agent des finances du Ministère utilisera ce rapport pour donner l'approbation finale des chiffres de l'effectif du conseil avant de transmettre les données dans le SIFE afin qu'elles soient incluses dans les états financiers de 2010-2011.

L'application de confirmation de l'effectif sera réactualisée tous les soirs dans le SISON. Le personnel des conseils scolaires est invité à examiner les données sur l'effectif et à y apporter les changements nécessaires par l'entremise du SISON. Ces changements seront reportés dans l'application de confirmation de l'effectif lors de sa réactualisation quotidienne après que le conseil aura reçu ses rapports de vérification du SISON. Une fois la confirmation terminée, veuillez envoyer un courriel à l'agente ou à l'agent des finances compétent du Ministère. Vos données seront alors verrouillées dans le SISON, et l'agente ou l'agent des finances pourra les examiner.

Comme le précise la note de service SB23, l'agente ou l'agent des finances du Ministère pourra modifier vos données sur l'effectif de 2010-2011 au moyen de l'application de confirmation des effectifs uniquement dans le cas des règles administratives qui ne peuvent être prises en compte dans le SISON pour le moment. Les conseils pourront communiquer avec leur agente ou agent des finances du Ministère pour discuter des rajustements à apporter aux données du système de vérification de l'effectif. Le conseil scolaire doit fournir de la documentation à son agente ou agent des finances au Ministère qui examinera et autorisera les changements à apporter aux données sur l'effectif à apporter dans l'application.

Après que les conseils scolaires auront reçu leur confirmation de l'effectif pour l'année scolaire 2010-2011 de la part de leur agente ou agent du Ministère, le rapport de l'annexe C pourra être exécuté dans le SIFE. Les données confirmées sur l'effectif seront saisies automatiquement dans ce rapport. La feuille de calcul contient des directives sur la façon de remplir l'annexe C. Celle-ci, une fois remplie, doit être envoyée à financials.edu@ontario.ca. Un avis sera envoyé par courriel au conseil scolaire après que l'annexe C aura été vérifiée et ajoutée au SIFE.